

Saint-Juéry, le 21 janvier 2020

Monsieur le président

Formation inter-juridictions
expérimentation de la certification des
comptes publics locaux
Cour des Comptes
13 rue de Cambon
75100 PARIS CEDEX 01

Finances et budget

N/Réf : SGC/SA/SG/2020-1

Objet : Expérimentation certification des comptes

Affaire suivie par Stéphane AVIZOU

Tél. : 05 63 76 05 21

Courriel : stephane.avizou@grand-albigeois.fr

Monsieur le président,

Nous avons reçu à la fin du mois de décembre dernier le relevé d'observations provisoires (ROP) relatif à l'audit ciblé du processus « débiteurs et créditeurs divers » réalisé par votre juridiction dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

Votre rapport fait ressortir trois recommandations : déploiement du contrôle interne sur le processus « débiteurs et créditeurs divers », suivi régulier des habilitations au logiciel CIVIL NET FINANCES et régularisations comptables liées à la mise en place de l'autonomie financière sur les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux.

Les conclusions et recommandations de vos relevés d'observations provisoires ont été étudiées avec soin et seront intégrées dans notre programme de travail afin d'améliorer la fiabilité de nos procédures comptables et de répondre aux exigences de la certification des comptes.

S'agissant du déploiement du contrôle interne, la mission confiée au cabinet MAZARS s'achèvera dans le courant du 1^{er} trimestre 2020. Il reste encore à cartographier un processus à enjeu financier : les ressources-humaines. Le processus « débiteurs et créditeurs divers » devra être intégré dans le plan d'action que soumettra le cabinet au comité de pilotage chargé du suivi de l'expérimentation.

Concernant la mise en place de l'autonomie financière pour les budgets des services publics industriels et commerciaux, une décision régularisant les avances de trésorerie accordées par le budget général aux budgets annexes assainissement collectif (2,7 M€) et zones d'activités (0,85 M€) a été prise le 5 août 2019 (cf pièce-jointe n°1). L'avance du budget annexe assainissement collectif a été totalement remboursée le 31 décembre 2019 (cf pièce-jointe n°2). Celle versée au budget annexe zones d'activités a été partiellement remboursée le 31 décembre 2019 (34 104,40 €) et le solde (515 895,60 €) a été pérennisé

par une avance remboursable du budget général : mandat au chapitre 27 sur le budget général et titre au chapitre 16 sur le budget annexe zones d'activités (cf pièce-jointe n°3).

Enfin, je tenais à insister sur le soin que l'équipe d'audit a montré dans son travail et la qualité des échanges qu'elle a noués avec nos équipes, ce qui nous permet de progresser dans nos processus de gestion à chaque étape de cette expérimentation.

Restant à vous disposition et écoute, je vous prie de recevoir, monsieur le président, l'assurance de ma considération respectueuse.

La présidente,



Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL